

Le 7 janvier 2009

Le très honorable Stephen Harper  
Premier ministre du Canada  
Bureau du premier ministre  
80, rue Wellington  
Ottawa (Ontario) K1A 0A2

**Objet : Crise au Proche-Orient**

Monsieur le Premier ministre,

Au nom des 56 000 membres du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), je vous écris pour exiger du gouvernement canadien qu'il condamne l'attaque militaire lancée par l'État d'Israël contre la population de Gaza, le 26 décembre dernier.

Le Canada doit aussi demander la fin du siège de Gaza, qui punit l'ensemble de la population gazaouie.

De plus, le Canada doit s'attaquer à la source-même de cette violence, soit l'occupation israélienne des territoires palestiniens.

Les actions que posent actuellement Israël sont tout à fait disproportionnées et ne cadrent en rien avec la notion d'autodéfense. Ces actions donnent lieu au massacre de la population de Gaza.

L'offensive menée par Israël n'apportera pas la paix dans cette région. Elle ne fera que diminuer la sécurité en Israël.

Le professeur Richard Falk, rapporteur spécial de l'ONU sur la situation dans les Territoires occupés, a déclaré que l'offensive de l'armée israélienne : « *[constituait] une violation grave du droit international humanitaire défini dans les Conventions de Genève. Cette violation touche à la fois les obligations qui incombent à une puissance d'occupation et les exigences qu'impose le droit international humanitaire.* »

.../2

Le STTP demande avec insistance au gouvernement canadien de condamner les violations graves commises par Israël à l'encontre du droit international humanitaire.

Le siège de Gaza et les incursions militaires d'Israël sur ce territoire ne sont pas des incidents isolés. Ces actions découlent directement de l'occupation israélienne des territoires palestiniens et du refus d'Israël de respecter les nombreuses résolutions adoptées par le Conseil de sécurité des Nations Unies.

Par conséquent, le STTP demande au gouvernement canadien d'adopter, à l'endroit d'Israël, un programme de boycott, de dessaisissement d'actifs et de sanctions, qui demeurera en vigueur tant et aussi longtemps qu'Israël n'aura pas reconnu le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et qu'il n'aura pas respecté les dispositions du droit international, dont le droit des réfugiés palestiniens de rentrer chez eux, tel que le stipule la résolution 194 des Nations Unies.

Recevez, Monsieur le Premier ministre, mes salutations distinguées.

  
Denis Lemelin  
Président national du STTP

cc. Michael Ignatieff, chef du Parti libéral du Canada  
Jack Layton, chef du Nouveau Parti démocratique  
Gilles Duceppe, chef du Bloc Québécois  
Conseil exécutif national du STTP  
Sections locales du STTP  
Ken Georgetti, Congrès du travail du Canada

/rgcope225  
/map scfp 1979